



3^e Salon du Livre

SAMEDI 27 MARS 2027

LUSSAC-LES-CHÂTEAUX



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Mise à disposition gratuite : 1 table + 1 chaise

Liste des ouvrages présentés : (si plus de 7 ouvrages merci de nous contacter au 05.49.83.39.81)

	TITRES	EDITIONS
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Merci de cocher les cases :

- Les livres seront apportés par l'auteur ☐ OUI ☐ NON
- Les livres seront vendus par la librairie "le lièvre et la tortue" ☐ OUI ☐ NON
- Déjeunerez-vous sur place ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, merci de vous rapprocher auprès de la librairie

Plateau repas du restaurant "Le temps des cerises" dont Le tarif sera fixé en 2027 et aux alentours de 25€ (entrée, plat, dessert)

Bulletin complété, à retourner : à la médiathèque de Lussac-Les-Châteaux

**Médiathèque La Sabline
21, route de Montmorillon - BP 23
86320 Lussac-Les-Châteaux**

Avant le 15 janvier 2027

L'inscription sera validée, dans la limite des places disponibles, par le comité de sélection des auteurs. Une réponse vous sera donnée entre le 26 et 30 janvier 2027.

Contacts : **SAPC**

4, La Forge de Goberté - 86320 Goux ou
05 49 48 39 19
angele.koster@orange.fr

Médiathèque La Sabline

21, route de Montmorillon – 86320 Lussac-Les-Châteaux
05 49 83 39 81
mediatheque@lasabline.fr



3^e Salon du Livre

SAMEDI 27 MARS 2027

LUSSAC-LES-CHÂTEAUX



REGLEMENT DU SALON DU LIVRE

ARTICLE 1 : DISPOSITION GÉNÉRALES

Seuls les organisateurs détiennent le pouvoir de choisir les auteurs et les éditeurs admis à exposer au salon. Ils veilleront aussi à vérifier les orientations éditoriales. Les livres à caractère raciste, ou faisant état d'un prosélytisme avéré, seront refusés.

ARTICLE 2 : DEMANDES DE PARTICIPATION ET CONTROLE DES ADMISSIONS

Les demandes de participation se font uniquement via le formulaire d'inscription, réservé aux auteurs et aux éditeurs, et disponible également sur les sites internet de la Médiathèque La Sabline et de la SAPC.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Pour valider son inscription, l'auteur s'engage à retourner à la médiathèque La Sabline de Lussac-Les-Châteaux, la demande de participation remplie et signée, par courrier ou par mail avant la date fixée sur le bulletin. Tous les bulletins reçus après cette date ne seront pas pris en compte dans le choix des auteurs pouvant participer au salon.

ARTICLE 4 : ATTRIBUTION DES STANDS

Les emplacements seront désignés par l'organisateur du salon. Les stands sont attribués dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables, et pour quelque cause que ce soit, des vols, détériorations ou destructions survenus au cours de la manifestation. Pendant les heures d'ouverture au public, les stands sont sous la responsabilité des auteurs.

ARTICLE 6 : ASSURANCE

Chaque exposant est tenu d'être assuré au titre de sa responsabilité civile.

ARTICLE 7 : APPLICATION DU REGLEMENT

Du fait de la signature de la demande de participation, l'auteur s'engage à respecter dans sa totalité le règlement général du salon.

A _____ Le, _____

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Contacts : **SAPC**

4, La Forge de Goberté - 86320 Goux ou
05 49 48 39 19
angele.koster@orange.fr

Médiathèque La Sabline

21, route de Montmorillon – 86320 Lussac-Les-Châteaux
05 49 83 39 81
mediatheque@lasabline.fr